Quand je n'aurais pas écrit sous la forte pression du devoir, je resterais encore assez fort des hautes paroles d'approbation désintéressée, qui ont accueilli mon faible travail, pour pouvoir supporter sans inconvénient les picotements et les piqures d'épingle de l'hondéputé de Lotbinière, et, tout indigne qu'elle soit, je n'aurai pas honte de placer mon œuvre en regard, je ne dirai pas du horsd'œuvre, mais du discours de l'hondéputé qui, qu'il me permette de le dire, aurait dû choisir un autre sentier pour arriver à la position d'homme d'Etat à laquelle il paraît aspirer. (Ecoutez!)

Il est regrettable aussi que l'hon, député d'Hochelaga se soit presque constamment tenu, pendant trois heures et demie, dans les bas-fonds des récriminations personnelles. Etait-il incapable de s'élever plus haut, ou est-ce le niveau naturel de son talent et de

ses habitudes?

Il me semble que l'occasion appelait des débats plus sérieux, des vues plus larges, des appréciations plus sages et plus profondément pensées, un sentiment plus vrai de la situation, plus de vérité dans les faits, plus d'exactitude, plus de suite et plus de logique dans les raisonnements. (Ecoutez!)

Mais, au lieu de cela, ce sont des idées qui se heurtent, des assertions qui s'entrechoquent, des dates qui se jettent réciproquement le démenti et une histoire tristement

faite et tristement racontée.

Il m'a porté un défi: il faut bien que je l'accepte avant d'entrer dans l'examen de la question qui nous est soumise.

Voici ce qu'il disait, l'autre jour :

" Ce discours a été torturé et tourné en tous sens. Je l'ai vu citer pour prouver que j'étais en faveur de la représentation basée sur la population pure et simple ; je l'ai vu citer pour prouver que j'étais en faveur de la confédération des provinces, et pour prouver beaucoup d'autres choses, suivant les besoins de l'occasion ou de ceux qui le citaient. [Ecoutez l'et rires.] La première fois que la question a été mise à une épreuve pratique, ca été en 1858. Lors de la résignation du gouvernement MACDONALD-CARTIER, le gouvernement Brown-Dorson fut formé, et il fut convenu entre ses membres que la question constitutionnelle devait être abordée et réglée, soit au moyen d'une confédération des deux Canadas, soit par la représentation basée sur la population avec des contrepoids et garanties qui assureraient la foi religieuse, les lois, la langue et les institutions particulières de chaque section du pays contre tout empiètement de la part de l'autre. De prétendus extraits de ce document comme de mon discours ont été donnés et falsifiés, dans la presse et ailleurs, pour prouver toute espèce de choses comme étant mes vues ; mais je puis démontrer clairement que la proposition qu'il contient était exactement la même que celle qui avait été faite en 1858, savoir : la confédération des deux provinces, avec une autorité cellective pour la régie

des affaires générales de toutes deux.

"Mes discours ont été paradés dernièrement dans tous les journaux ministériels,-ils ont été tronqués, mal traduits et même falsifiés,-afin de faire croire au public qu'autrefois j'avais des oninions différentes de celles que j'ai maintenant. Un journal français a dit que " j'appelais de tous mes vœux la confédération des provinces." Mais je dis ici, comme je l'ai dit en 1856, et comme je l'ai dit en 1861, que j'ai toujours été et que je suis encore opposé à la confédération. Je vois dans le Mirror of Parliament, qui contient un rapport de mon discours, bien que ce rapport soit trèsmauvais,-que j'ai dit en 1861 :- " Il peut venir un temps où il sera nécessaire d'avoir une confédération de toutes les provinces...., mais le temps n'est pas encore arrivé pour un pareil projet." C'est la le discours que l'on a représenté comme signifiant que j'appelais la confédération de tous mes vœux, que rien ne me ferait plus plaisir. Eh quoi ! j'ai dit explicitement que bien qu'il pourrait arriver un temps où la confédération pourrait être nocessaire, elle n'était pas désirable dans les circonstances actuelles!"

Il admet déjà deux des choses dont il a été accusé: la représentation basée sur la population avec les contrôles—checks,—les garanties et les assurances; et la confédération des deux Canadas.

Nous allons voir maintenant si, en étendant le champ de mes investigations, je ne trouverai pas que l'hon. député d'Hochelags, pour me servir d'une expression heureuse de l'hon. député de Lotbinière, a "élargi, quelquefois, le cercle de ses opérations constitutionnelles."

Voici ce qu'il disait le 6 juillet 1858; cet extrait est emprunté au Globe dont il n'a pas, à cette époque du moins, contesté la véracité:—

"L'hon. député de Brockville, le maître-général des postes, et d'autres députés représentant des comtés bas-canadiens dans le présent parlement, ont déjà voté pour la représentation basée sur la population. Avant longtemps il deviendra impossible de résister à la demande du Haut-Canada à cet égard. Si la représentation basée sur la population ne lui est pas accordée maintenant, il l'obtiendra infailliblement plus tard, mais alors sans aucunes garanties pour la protection des Canadiens-Français. Le rappel de l'union, l'union fédérale, la représentation basée sur la population, ou quelque autre grand changement doit, de toute nécessité, avoir lieu, et, pour ma part, je suis disposé à examiner la question de la représentation basée sur la population pour voir si elle ne pourrait pas être concédée avec des garanties pour la protection de la religion, de la langue et des lois des Bas-Canadiens. Je suis prêt, pareillement, & prendre en considération le projet d'une confédération des provinces, lequel laisserait à chaque